



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25208H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25208H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 059-21

Objet : *RS - Approbation d'une convention de covoiturage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse - RD912*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 059-21

objet **RS - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse - RD912**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que l'avenue de la Grande Chartreuse à Chambéry et la route des Entremonts à Jacob-Bellecombette, RD912, sont classées voiries d'intérêt communautaire (VIC). A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage pour les travaux d'entretien et d'aménagement.

Grand Chambéry, en étroite concertation avec les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry, a étudié l'aménagement et la sécurisation de ces voiries.

Les travaux sont prévus à partir de l'été 2021, entre les jardins familiaux sur Chambéry et le giratoire de Mi-Vallon sur Jacob-Bellecombette. Ils incluent les prestations suivantes :

- création de trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons,
- sécurisation et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Bellevue »,
- aménagement d'une continuité cyclable sécurisée dans le sens montant,
- sécurisation des carrefours entre la RD et les débouchés des voies communales (chemin des Rendez-Vous, rue Gérard Philippe, rue du Granier, chemin de Miremont),
- enfouissement des réseaux secs,
- rénovation de l'éclairage public,
- reprofilage de la chaussée et réfection du tapis de chaussée,
- amélioration de la gestion des eaux pluviales dans le secteur et pour limiter les écoulements excessifs vers l'aval, par la création d'un bassin paysager de stockage-rétention-infiltration,
- création d'une aire à containers semi-enterrés.

Parmi ces prestations, certaines relèvent de Grand Chambéry au titre de ses compétences voiries, assainissement, et déchets. D'autres relèvent de la compétence des communes : travaux sur emprise des voies communales non classées d'intérêt communautaire, gestion des eaux pluviales des voiries communales non VIC, espaces verts, réseaux de télécommunications et vidéosurveillance.

Afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de l'agglomération, cette dernière propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de la commune de Chambéry.

Il est donc proposé que la commune de Chambéry transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry, pour la réalisation des travaux relatifs à l'opération dont les modalités sont indiquées dans la convention annexée.

Les travaux relevant de la compétence de la commune de Chambéry, clairement identifiés dans le détail quantitatif estimatif de l'opération, sont estimés à 25 624 € HT sur un montant total de travaux estimé à 560 702 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les conventions de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et la commune de Chambéry confiant à Grand Chambéry la maîtrise d'ouvrage des prestations relevant de la compétence de la commune dans l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse, voirie d'intérêt communautaire,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 059-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec la commune de Chambéry pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse - RD912

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : convention MOA av gde chartreuse chambery

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25208H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25208H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au